



Je voudrai augmenter le loyer du studio que je viens d'acheter

Par **tatoo**, le **12/02/2011** à **22:29**

Bonjour,

Je viens d'acheter un studio dont le bail a été signé le 1er mars 2004. La précédente propriétaire n'a jamais révisé le loyer. Puis je réévaluer le loyer sur les 5 ans car celui ci n'est plus au prix du marché. Dois je prendre année par année et puis je lui demander le nouveau loyer ou dois je l'étaler par tiers. Sachant que je ne réclame pas d'arriérés puisque je n'étais la propriétaire à l'époque. Le loyer était en 2004 à 308€ je voudrai le mettre à 338€
Merci de votre réponse.

Par **Domil**, le **12/02/2011** à **22:56**

Tout d'abord vous devez lire le bail. S'il comporte une clause d'indexation annuelle du loyer ou non, le mois d'augmentation, et le trimestre de l'indice utilisé.